

D. Gouvet scri.

Les Brasquiès



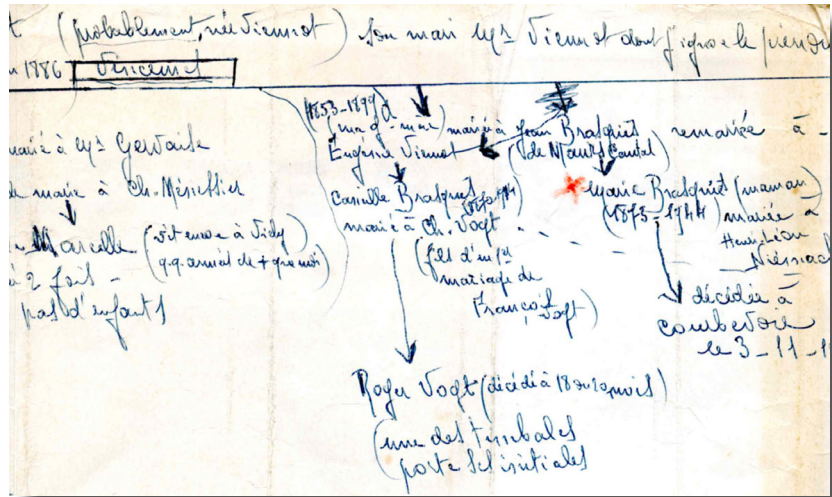
L'Auvergne en 1645. Le nord est à droite, en conséquence Maurs est dans le coin supérieur gauche.

A cette époque, ce sont Simon Brasquiès, mon 8 x arrière-grand-père (1626-1652) et sa femme Antoinette Graneyrie qui y vivent...

Les signatures sur l'image noir-et-blanc de la page suivante sont celles - très touchantes - de ma grand-mère Suzanne Niemack et de sa mère Marie Brasquiès lors du mariage de Suzanne avec Raoul Gouvet en 1920.

En-dessous, celle du père de Suzanne, Henri Léon Niemack, et peu lisible, celle de Georges Vogt (fils d'Eugénie Viénot, demi-frère de Marie Brasquiès).

Georges Vogt grand-père



J'avais 33 ans quand ma grand-mère paternelle Suzanne est décédée. Elle savait que je m'intéressais à la généalogie, déjà, et m'avait griffonné un arbre de ses origines sur l'envers d'un calendrier des Scouts de France. Je l'ai encore. Il est précieux. Et pourtant, malgré la masse d'informations qu'elle m'avait offerte sur des gens dont je n'avais pas la moindre idée de l'existence, cet arbre révèle aussi un certain niveau d'ignorance quant à leurs ascendants. Ils s'y intéressaient, mais leurs connaissances étaient lacunaires, et pour cause. En tout cas, j'y vois la légitimation de mes propres recherches.

Sa Maman, qu'elle avait marquée d'une croix rouge, s'appelait Marie Léontine Brasquiès, m'avait-elle expliqué. Sur ce portrait qu'elle m'a laissé d'elle, la ressemblance entre mère et fille est frappante. Le père de celle-ci, Jean (beaucoup de Jean chez les Brasquiès!) s'était installé à Vincennes au XIXe siècle, où il tenait le Café du Grand Orient, de sorte que Marie Léontine était née à Vincennes en 1873. Elle sera élevée par Marie Viénot, que je suppose avoir été sa grand-mère, et qu'elle appelait "Maman Nono"; son père était mort deux ans après sa naissance. Pourquoi sa mère Eugénie Viénot ne l'a-t-elle pas élevée elle-même, je n'en sais rien. Ce que je sais, en revanche, c'est qu'Eugénie s'était mariée à 17 ans à quelqu'un qui en avait 30. Veuve à 23 ans, elle se remaria à François Vogt, un Maître Armurier alsacien de Mutzig, et sa fille aînée Camille Brasquiès épousera son fils d'un premier mariage, Charles Vogt! Quel mic-mac!



Marie Brasquiès

Suzanne, quant à elle, considérait qu'elle était originaire de Vincennes, pas d'Auvergne... Et oui, les Viénot étaient

implantés depuis très longtemps à Vincennes. Mais les Brasquiès, pour revenir à eux, étaient néanmoins des Auvergnats, tous originaires de Mours dans le Cantal, et ses environs immédiats, Saint-Étienne-de-Maurs, Leynhac, Saint-Julien-de-Toursac, Boisset. Mours est nichée dans le coin sud-ouest de l'Auvergne, à la limite de la Corrèze et du Lot.



Ces villages ou hameaux d'où venaient les Brasquiès étaient distants, au plus éloigné, d'une dizaine de kilomètres de Mours.

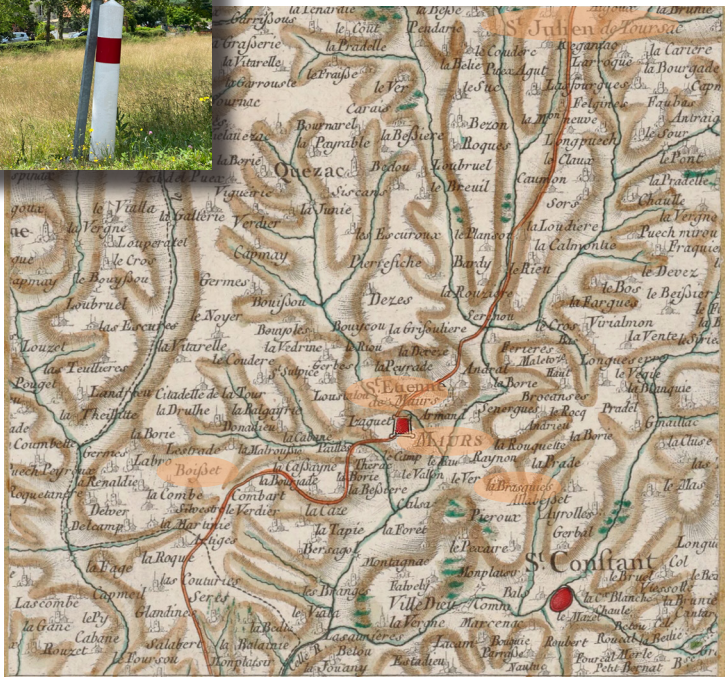
Plus que cela, même, la ferme de deux bâtiments d'où il semble qu'ils aient été initialement originaires existe toujours et porte toujours le nom de lieu-dit de La Brasquie, ou La Brasquiès, selon les cartes. Ce lieu-dit apparaît notamment sur le cadastre napoléonien, mais aussi sur la carte de Cassini, au XVIIIe siècle.

En effet, un certain nombre de noms de famille reflétaient la toponymie, les noms des lieux-dits où telle famille vivait. Cela dit, les Brasquiès - comme beaucoup d'Auvergnats - seront qualifiés de "bougnaits", sobriquet attribué à ces Auvergnats qui, en particulier au XIXe siècle, fuieront la crise agricole et la rude vie de leur région pour s'installer à Paris. Ils y constitueront alors la communauté d'immigrants la plus importante de la capitale.

1 C'est leur fils, Georges Vogt, qui sera témoin au mariage de ma grand-mère, et signe dans le coin inférieur droit de l'image N&B ci-dessus.

E. Viénot

Signature d'Eugénie Viénot lors de son mariage à 17 ans.



D. Souvret Serv.

Carl Ludwig August Niemack

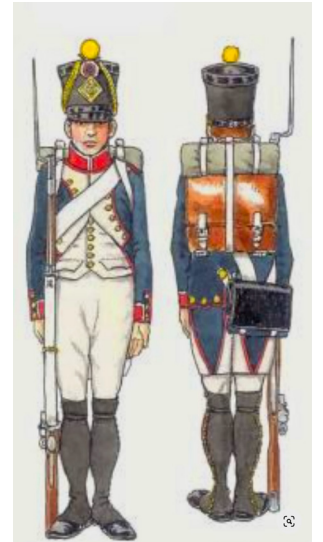
L'arrière-grand-père allemand de Suzanne, qui signe "Carl Ludwig August Niemack"...

Marie Léontine se mariera à un descendant d'immigrants allemands passés par l'Alsace, Henri Léon Niemack. C'est le grand-père d'Henri Léon, Charles Louis Auguste Niemack, qui était né à Zellerfeld, en Saxe, en 1786 et s'était déplacé vers l'Alsace, où il se mariera et mourra en 1851. Mais le statut de l'Alsace, tantôt française, tantôt allemande, rend ces notions administratives plutôt floues. Curieusement, Henri Léon, lui, était né en 1864 à Tarbes, où son père Charles Louis Auguste (1818-1882) était alors en garnison. Celui-ci était en effet maître bottier dans un régiment de cavalerie et sa vie sera rythmée par ses différentes affectations. C'est ainsi qu'il s'était marié à Pontivy à une Bretonne, Marie Françoise Le Hyaric. Étrange cocktail pour Suzanne que ces ascendances improbables entre Allemands, Alsaciens, Bretons, et Auvergnats, alors qu'elle se considérait comme Parisienne. Mais leur mariage sera de courte durée et en 1900, au bout de cinq ans seulement, Marie Léontine et Henri Léon divorceront, ce qui ne devait pas être si courant que ça à cette époque. Suzanne sera donc fille unique.



Uniforme de fusilier du 155e Régiment d'Infanterie de ligne.

Mais ce sont d'autres Brasquiès émigrés à Paris sur lesquels je voudrais me pencher, parce que leur histoire relève de la tragédie grecque. En remontant de cinq générations chez les Brasquiès de Maurs ascendants de Marie Léontine, on parvient à Géraud Brasquiès, né en 1679. Il suffit



SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS.	ET LEUR PROFESSION.	et des Compagnies.	et BREVETS D'HONNEUR.	BLESSURES, ET CAMPAGNES DE GUERRE.
N.° 1789. Brasquiès (prénoms) Jean fils de Jean et de Marie Mathieu, né le 11 mai 1789 à Maurs, canton de Maurs département de Cantal taille d'un mètre 65 centimètres, visage brun front ras yeux gris nez aquilin bouche grande menton plat cheveux et sourcils chât. marques particulières	Arrivé au Corps le 12 février 1813 enrôlé volontaire incorporé, venant de conscriit de l'an 1813. remplaçant un conscrit de l'an du département de compris sur la liste de désignation du canton de Maurs sous le N.° 104. son dernier domicile était à département de Cantal profession Cultivateur	1. Comp. 2. Comp. 3. Comp.	Fusilier	Blessé le 16 octobre 1813 pris comme tel

Colonne de droite: "Blessé le 16 8^{bre} 1813. Prisonnier ce dit jour."

alors de redescendre de trois générations à partir de son frère Jean Brasquiès pour parvenir à Gaspard Brasquiès, né en 1787 à Leynhac, un peu à l'est de Maurs. Gaspard avait été fusilier dans les armées de Napoléon jusqu'en 1811. 155e Régiment d'Infanterie de ligne. Il sera réformé le 21 juillet 1811 et sauvera ainsi sa peau. Son frère cadet Jean sera lui aussi enrôlé comme fusilier dans le même régiment, mais huit mois plus tard - à

l'âge de 20 ans - blessé puis fait prisonnier, le 16 octobre 1813, à la bataille de Leipzig, la plus grande défaite de Napoléon. Une petite balade dans les bois qui fera 60 000 morts parmi les soldats de Napoléon... et 12 000 prisonniers. Blessé dans une bataille qui sera une véritable boucherie, il y a peu de chances pour envisager une simple égratignure, ainsi qu'en atteste le témoignage ci-dessous.



Bataille de Leipzig, octobre 1813

Nous ne savons rien du sort de ce Jean Brasquiès-là.

Voilà ce qu'un témoin raconte de cette journée du 16 octobre 1813:

On ne vit plus alors de tous les côtés de l'horizon qu'un cercle immense, formé par plusieurs milliers de feux de bivouac. Dans toutes les directions paraissaient des villages en feu, et par leur nombre on pouvait juger des ravages effectués dans cette terrible journée. Les effets en furent pour nous encore plus évidents, lorsque nous descendîmes dans les rues. Des milliers de blessés avaient été laissés à toutes les portes, et leur nombre s'accroissait à chaque moment. Beaucoup avaient perdu un bras ou une jambe, et se traînaient en poussant des gémissements douloureux. Il ne pouvait pas être question de songer à panser leurs blessures; les pauvres malheureux les avaient eux-mêmes pansées comme ils avaient pu, avec quelques lambeaux. (Docteur Gottfried Wilfried Becker, témoin oculaire)

Gaspard fera par la suite divers boulots, jardinier, tailleur, et sera à un moment employé chez un teinturier d'Ivry-sur-Seine du nom de Leroy. Il avait donc quitté l'Auvergne, mais se remariera néanmoins à Maurs en 1842. Retour aux sources. Il s'était marié au sortir des guerres napoléoniennes, en 1815, à Jeanne Roches, née à Maurs en 1789, mais celle-ci mourra à l'âge de 44 ans, en 1834.

Gaspard et Jeanne ont eu 6 enfants, dont trois seront étrangement prénommés Jean, ce qui ne manquera pas d'être une cause de sérieux soucis, nous y reviendrons. Mais Gaspard avait lui-même deux frères prénommés Jean, et une sœur prénommée Jeanne, alors... C'est à la tragique vie de deux de ces Jean Brasquiès (que je vais nommer n°2 et n°3) que nous allons maintenant nous intéresser plus particulièrement.

Jean Brasquiès n° 2 (1823-1882)

Le National, 9 janvier 1836

« La femme Dhoedt se trouve dans un état déplorable, quoique heureusement aucune des blessures n'ait été jugée mortelle. »
 — Dimanche dernier, quatre jeunes ouvriers attachés à l'établissement de M. Leroy, teinturier-apprêteur, quai de la Gare, n. 32, ont eu l'imprudence de chauffer, à cinq heures du soir, leur chambre avec une grande bassine de braise. Rentrés à onze heures, ils se sont couchés, et on les a trouvés morts le lendemain matin.
 — Marie-Périne Rigault, lingère, âgée de 28 ans, rue Vieille-du-Temple, 105,

Le deuxième Jean Brasquiès de ce triplé d'enfants de Gaspard naît à Maurs en octobre 1823. Mais un troisième Jean, son frère cadet, naît en juin 1828. Les catastrophes ne vont pas tarder à s'abattre sur la vie de Jean n°2... À commencer par le décès de sa mère en 1834, alors qu'il n'est âgé que de dix ans.

Son père, je vous l'ai dit, travaillait chez un teinturier d'Ivry-sur-Seine. Il y fait embaucher deux frères de Jean: Jean, le premier de la série, alors âgé de 19 ans, et Casimir, âgé de 16 ans. Le 5 janvier 1836, les deux frères meurent accidentellement, pendant la nuit, chez leur employeur teinturier, victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone qui fera 4 morts, pour avoir tenté de réchauffer leur chambre trop froide au cœur de l'hiver. On peut juste essayer d'imaginer le choc pour la famille, pour le père qui les avait fait embaucher, et pour Jean qui, en un an et demi, perdait ainsi sa mère et deux de ses frères. Il lui restait un frère qui porte le même prénom que lui, Jean, mais le moins que l'on puisse dire est que ça ne sera pas un réconfort...



Charles Perier, Charles Rivet, Etienne Rivet, Antoine Perrot, Louis Bondeau, Voltigen (?), Samson, Nicolas Tollet, Gédéon Gouvet, Nicolas Chevallier, Joseph Mainfroy, tous marchands et demeurant à Etampes.

Etampes, 1543

Honorine et lui auront trois enfants, Léon, né en 1855, mais qui mourra au bout d'un mois à peine, un second Léon, né en 1856, et enfin une fille, Adolphine, qui naît en 1858, mais meurt au bout de deux mois.

En 1865, il a déménagé vers Paris, dans le XVII^e arrondissement, 5 rue Pauquet de Villejust, non loin des Champs Elysées. Cette rue qui a disparu s'appellerait dorénavant Avenue des Portugais. C'est là que sa femme Honorine décède le 28 octobre 1865, à l'âge de 34 ans.



À 42 ans, Jean Brasquiès a donc déjà perdu sa mère, deux de ses frères, deux de ses enfants, et sa femme. Son père Gaspard meurt en juin 1871. Osera-t-on dire que ce n'est que là que les problèmes les plus sérieux vont commencer?

Déjà, en 1866, il avait été condamné à 15 jours de prison pour "vagabondage". Ce qu'une telle accusation signifie réellement, je n'en sais rien, mais on pourrait comprendre qu'il ait déjà quelque peu perdu pied, et probablement sa source de revenus en tant que cordonnier.

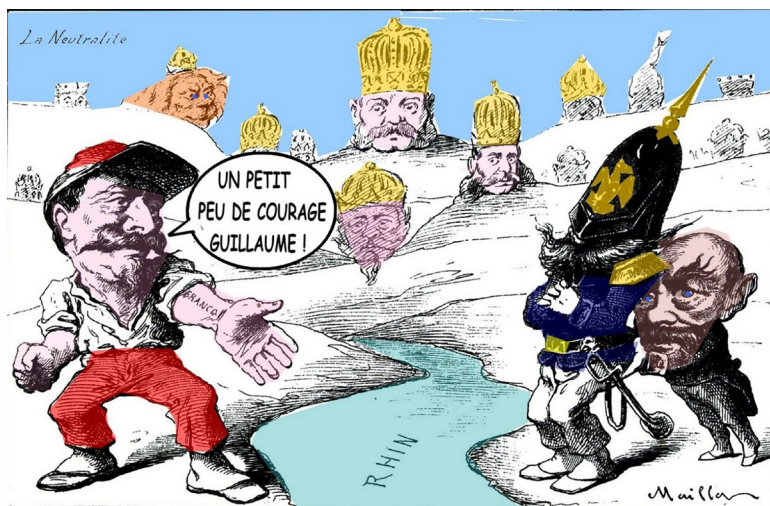
En tout état de cause, le Code Pénal napoléonien de 1810 (art. 270) donnait la définition juridique suivante : « *Les vagabonds ou gens sans aveu sont ceux qui n'ont ni domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exercent habituellement ni métier, ni profession.* »

Cette accusation, et la peine de prison qui l'accompagnait (de 3 à 6 mois), montre comment on avait inventé le délit de pauvreté. L'Empire s'efforçait de réprimer des populations misérables que la société conservatrice jugeait dangereuses pour l'ordre établi. Il ne fallait surtout pas être désœuvré. Il est à noter que ce délit de vagabondage n'a été supprimé du Droit français qu'en... 1992.

On y trouve donc confirmation qu'après avoir perdu mère, frères, enfants, et femme, Jean avait également perdu son emploi et par voie de conséquence, son logement... Son deuxième fils, Léon, avait été confié à ses beaux-parents de Chalo-Saint-Mars, Théophile Sommaire et Marie Puis, déjà âgés d'une soixantaine d'années. Il était donc redoutablement seul, et probablement un peu à la dérive. Jean part s'installer à Jossigny, en Seine-et-Marne.



Arrive la guerre de 1870. Et là, pour Jean Brasquiès, qui avait déjà beaucoup subi, malgré son apparente bonne volonté, les événements vont le faire tomber de Charybde en Scylla. Il est donc vraisemblablement nécessaire à ce stade de faire un petit rappel historique afin de comprendre ce qui va se passer.



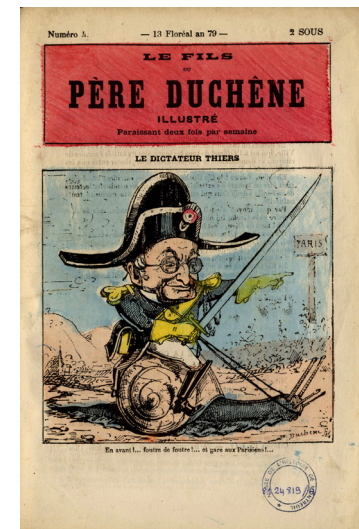
Pour en faire un résumé aussi bref que possible, on pourrait dire qu'il s'agit, une fois encore, d'une bataille de petits coqs, Napoléon III d'un côté, Bismarck de l'autre, dont le but est de rassembler divers États allemands en un empire. On considère généralement qu'il s'agit d'un conflit entre France et Prusse, mais les autres royaumes allemands (Bade, Wurtemberg, Bavière, etc.) y participent également, générant une supériorité numérique et de préparation. Bismarck cherche à se venger de la défaite napoléonienne d'Iéna; Napoléon III va utiliser un prétexte ridicule, comme d'habitude quand il s'agit de déclencher une guerre, pour déclarer la guerre à la Prusse en juillet 1870. Mauvaise pioche, et les conséquences ne vont pas traîner. En six mois, la France est vaincue, Napoléon III déchu est fait prisonnier, l'Alsace et la Lorraine sont annexées par l'Allemagne, le Second Empire laisse la place à la III^e République. Et hop!

Et Jean, alors? Eh bien, pour des raisons qu'on peut aisément deviner (il n'a pas grand-chose à perdre, les soldats sont nourris...), il s'engage volontairement dans l'armée en juillet 1870 pour la durée de la guerre. Il est incorporé dans une compagnie provisoire du 35e Régiment d'Infanterie, qui plus tard sera envoyée à Paris où elle deviendra le 116e Régiment de Marche. Ces manipulations de numéros de régiments sont incompréhensibles pour moi, je ne suis pas certain qu'elles l'aient été davantage pour les militaires qui l'interrogeront plus tard. Elles semblent avoir été le résultat de l'anéantissement de l'armée française en septembre 1870.

En tout état de cause, envoyer Jean à Paris à la fin de la guerre, quel que soit le numéro de son régiment, de ligne ou de marche, c'était le rapprocher dangereusement du chaudron infernal qui va achever de le détruire.

Et de fait, en 1871, Paris est assiégée puis envahie par les Prussiens et leurs casques à pointe. Jean participe à la défense de Paris pendant le siège, puis est licencié par l'armée après la défaite.

Une fois encore, je suis bien obligé de faire un résumé très, très bref de la situation au printemps 1871, après l'hiver de famine du siège de Paris, qui va conduire à la rébellion dite de la "Commune de Paris", entre mars et fin mai 1871.



Jacques Tardi, *Le cri du peuple*

72 jours qui vont sceller le destin et le reste de la vie de Jean Brasquiès. Après trois-quarts de siècle de régimes autoritaires, humiliés par l'occupation prussienne et la proclamation de l'Empire allemand à Versailles, confrontés à des conditions de vie extrêmement dures, les Parisiens se révoltent, face aux prémices d'une collaboration répressive entre troupes d'occupation prussiennes et gouvernement conservateur de la IIIe République qui devrait - a posteriori - rappeler des choses...

Les Communards vont tenter de créer une société plus égalitaire, une utopie sociale très en avance sur son temps² qui, vous vous en doutez, ne sera pas du goût du pouvoir conservateur d'Adolphe Thiers. Tiens, déjà, un Adolphe...

Vous avez bien dit "uniforme"?

Ce qu'on sait, c'est qu'en avril 1871, Jean Brasquiès se trouvait dans cet hôpital provisoire qu'on appelait *ambulance*, rue Oudinot, dans le 7e arrondissement. Il n'est pas aisé de déterminer s'il y était hospitalisé parce que blessé, ou s'il y travaillait. Ce qu'on sait, c'est qu'il en sort fin avril 1871 et qu'il entre aussitôt comme simple garde à la 3e Compagnie d'un bataillon de chasseurs fédérés. En clair, il change de camp et devient membre à part entière de la révolte de la Commune.

Le gouvernement, quant à lui, se réfugie à Versailles, de sorte qu'on parle dorénavant du conflit entre Communards et Versaillais.

2 Voir par exemple à la page 33 ces accusations portées par le procureur lors d'un conseil de guerre à l'encontre d'une des accusées communardes...

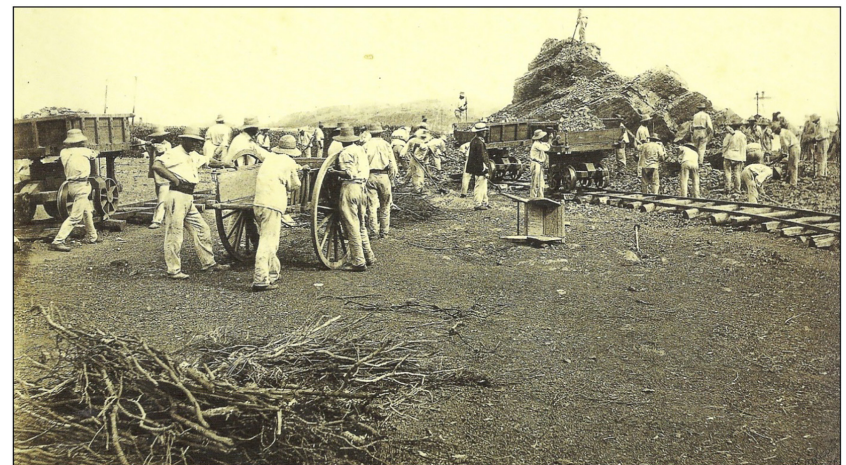
D. Jouvet Scr.

La Virginie, photo communiquée par Bernard Guinard.

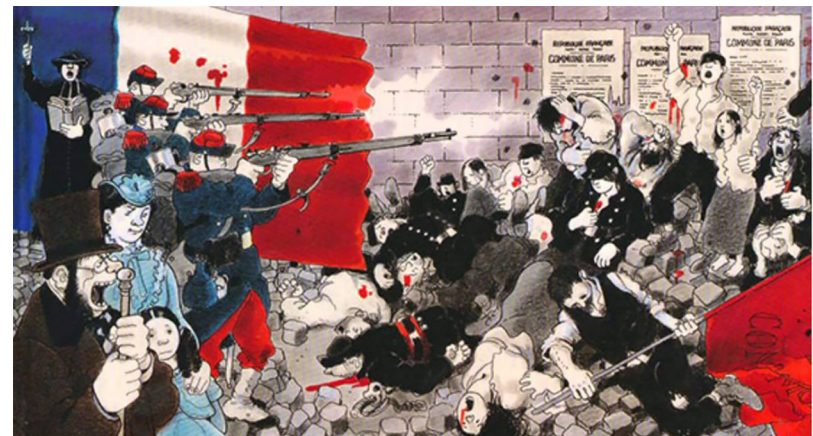


NUMÉROS de MATRICULE	NOMS, PRÉNOMS, FILIATION, ETC.	RENSEIGNEMENTS PROCURÉS SUR LE COMPTE DU DÉVENU avant sa condamnation
2544	<p><i>Brasquès, Jean</i></p> <p>Le nommé <i>Brasquès, Jean</i> fils de <i>Caspar</i> et de <i>Marie Roche</i> né le <i>6 Octobre 1823</i> à <i>Mauis</i> arrondissement d' <i>Carillac</i> département de <i>Lozère</i> domicilié à <i>la Caserne du Louvre</i> arrondissement de <i>Paris</i> département de <i>la Seine</i> ayant exercé, avant sa condamnation la profession de <i>Cordonnier</i> marié à condamné à <i>Paris</i> le <i>Quinze Avril 1872</i> par le <i>17^e Conseil de guerre permanent de la Spé. D. M. V.</i> <i>Mont à Paris</i> <i>Paris</i> <i>il avait dans un mouvement insurrectionnel</i> <i>étant revêtu d'un uniforme militaire porté des armes apparentes</i></p>	<p><i>Précédent Condamné de</i> <i>Primo Yvon</i> <i>pour Vagabondage</i></p> <p>Nature et durée des condamnations qu'il avait déjà subies: pour- suites sans résultat dont il a été l'objet.</p>
	<p>à la peine de la déportation <i>Simple</i> conformément aux articles § de la loi du <i>24 Mai 1854</i> de la <i>Code de Justice militaire</i></p> <p>embarqué pour la Nouvelle-Calédonie, le <i>1^{er} Août 1872</i> à <i>S. Martin de Nié</i> sur la <i>Virginie</i></p>	<p><i>Bonne</i></p> <p>Renseignements sur sa conduite, son caractère, ses moyens d'existence avant sa condamnation.</p>
	<p>SIGNALEMENT. — Taille d'un mètre <i>1.60</i> millimètres, cheveux <i>S</i> sourcils <i>Charnés</i> front <i>ordinaire</i> yeux <i>gris-bleu</i> nez <i>Moyen</i> bouche <i>Moyenne</i> menton <i>ronde</i> barbe <i>visage</i> <i>lisse</i> teint <i>Blanc</i></p> <p>signes particuliers</p>	<p>Profession: <i>Cordonnier</i></p> <p>Instruction: ...</p> <p>Récompenses obtenues</p> <p>Conduite: punitions</p>

Au moment de sa condamnation, Jean n'a plus de logement, et on le mentionne domicilié à la "Caserne du Louvre", une caserne de gendarmerie où il était incarcéré.



Mais sans plus entrer dans les détails - beaucoup d'historiens l'ont déjà fait - le 21 mai 1871, les troupes versaillaises entrent dans Paris et se lancent dans une répression féroce et des massacres auxquels on donne le nom de "semaine sanglante" qui s'achèvera le 28 mai par la défaite totale des Communards. On estime que 20 000 d'entre eux seront fusillés sur place. Une boucherie. Les Communards aussi se sont livrés à des exécutions sommaires, à moindre échelle, dans une spirale de violence et de haine dont l'Histoire fournit de trop nombreux exemples. Il y a d'ailleurs un péché qu'un généalogiste ne peut leur pardonner. Ils incendient l'Hôtel de Ville de Paris, et les archives de l'état-civil depuis 1515 partent en fumée...



Jacques Tardi, Le cri du peuple

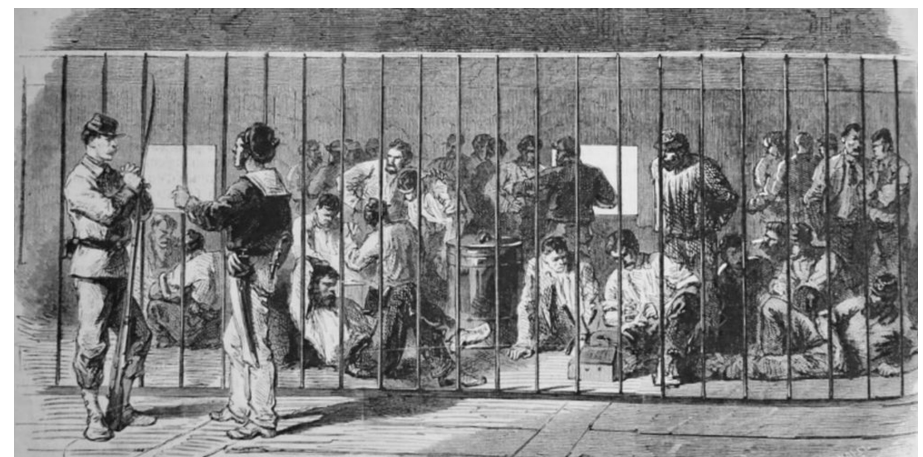


Jean Brasquiès, dans ce contexte, a eu de la chance de rester en vie. Le seul moment de sa vie, sans doute, où on aura l'occasion de dire qu'il a eu de la chance... Mais il est arrêté par les troupes prussiennes d'occupation qui, je le rappelle, collaboraient avec les Versaillais, le 27 mai, près de la porte de Romainville, l'actuelle Porte des Lilas, dans l'est de Paris. On lui reproche de porter un semblant d'uniforme et surtout, d'avoir une arme à la main. Peut-être a-t-il eu de la "chance", après tout, de tomber sur des Prussiens plutôt que des Versaillais? Cela dit, les Prussiens - peu concernés par cette révolte - avaient rapidement conclu qu'elle pourrait retarder le paiement du lourd tribut imposé à la France (cinq milliards de francs) et décidé d'intervenir et d'aider les Versaillais afin d'accélérer le retour à "l'ordre".

Embarquement pour l'île des Pins.

Jean Brasquiès comparait devant le 17^e Conseil de Guerre à Versailles, en 1872 (voir documents p. 34-35), et est condamné à la déportation au bagne de Nouvelle-Calédonie. Dans le même épouvantable bateau-prison, *la Virginie*, qui l'emportera à l'autre bout du monde, Louise Michel, une des grandes figures de la Commune, qui - incidemment - est elle aussi sur notre arbre généalogique familial!

Il a de la "chance", encore, si l'on ose dire avec un certain cynisme. Le 15 avril 1872, Jean Brasquiès n'est condamné qu'à la déportation simple, ce qui va l'envoyer sur l'île des Pins, alors que d'autres étaient condamnés à la déportation en enceinte fortifiée sur la presqu'île Ducos, comme Louise Michel, ou aux travaux forcés dans le bagne de l'île Nou.



A bord de la Virginie

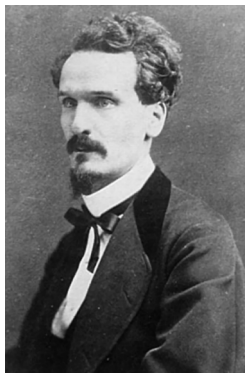
Embarqué à bord de la *Virginie* le 9 août 1873, la traversée durera 120 jours. On se félicitera à l'arrivée à Nouméa que tous les déportés aient survécu à ce cauchemar, enfermés dans des cages...

D. Jouvet Scr.

“Notre chaland aborda la Virginie, où nous entrâmes par un étroit bastingage. J’ai dit que l’on nous avait distribué des habits nouveaux. Chacun de nous était vêtu d’une blouse en toile grise, d’un pantalon en laine grise, chaussé de godillots neufs et coiffé d’un immense bonnet en laine marron, qui lui tombait jusqu’au milieu du dos. Devant nous, à l’entrée du bastingage, se tenait debout et immobile le commandant du bord, M. Launay. Au fur et à mesure que nous défilions, il fixait sur chacun de nous un regard froid et pénétrant. A ses côtés se tenait un surveillant qui indiquait de la main aux condamnés l’entrepont où on les faisait descendre.”

L’entrepont de la Virginie était divisé en trois parties. Au milieu il y avait les animaux embarqués pour la nourriture, et de chaque côté il y avait les cages, formées de gros barreaux de fer. Il y avait 94 condamnés de chaque côté, et devant la porte de chaque cage était braqué un canon. D’autres cages plus petites se trouvaient dans le prolongement. Une était destinée à recevoir les femmes, qui étaient 40 dont 38 condamnées de droit commun et 2 condamnées politiques, “elles avaient toutes les cheveux ras, de petits bonnets blancs et une robe de bure grise” et 2 enfants. “Le petit garçon était blond, délicat, un peu maladif, gracieux pourtant. La petite fille était brune, Elle était vêtue de bure, comme sa mère. Elle avait de grands yeux noirs”. L’autre cage était pour isoler certains forçats des autres condamnés.”
Emile Giffault, Communard condamné à la déportation.

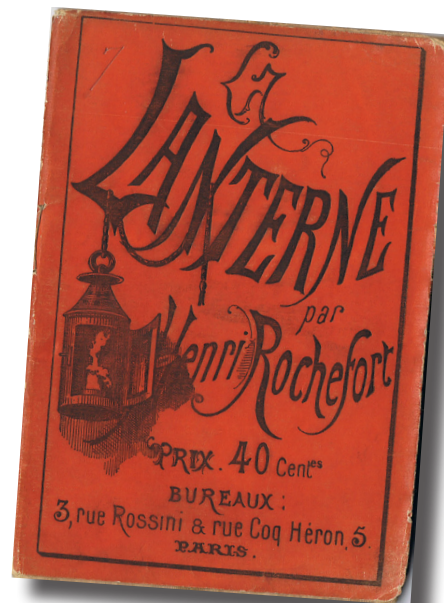
Parmi les co-déportés à bord de la Virginie en 1873, outre Louise Michel, Henri Rochefort, célèbre journaliste, ami de Victor Hugo, et fondateur du journal d’opposition satirique à Napoléon III, la Lanterne. Il bénéficiera de davantage de chance, et de relations, toutefois, que Jean Brasquiès. Au bout de quatre mois, ses amis organisent son évasion de Nouvelle-Calédonie, et il se réfugie en Suisse.



Henri Rochefort



Louise Michel



Numéro 1

Samedi 30 mai 1868

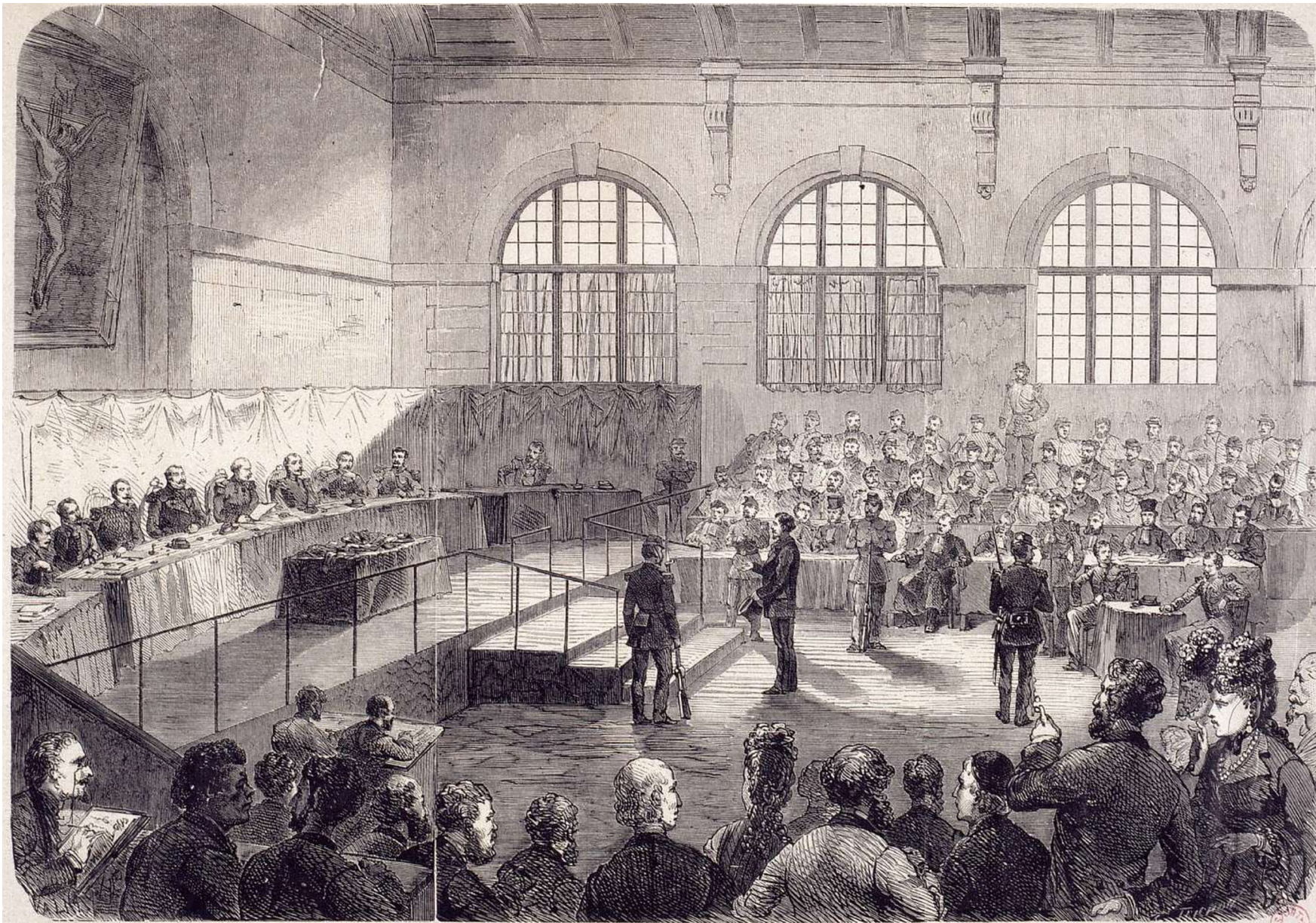
LA LANTERNE

PAR

HENRI ROCHEFORT

La France contient, dit l'Almanach impérial, trente-six millions de sujets, sans compter les sujets de mécontentement. Avant d'essayer devant mes confrères en sujétion une sorte de cavalier seul dans le cotillon politique, je dois au public, qui m'a montré souvent tant de sympathies, le diable m'emporte si je sais pourquoi je lui dois, dis-je, quelques explications sur les différentes particularités qui ont présidé à l'élaboration de la Lanterne :

La page 1 du numéro 1 de la Lanterne en 1868, année où Jean Brasquiès est condamné à la prison pour vagabondage...



VERSAILLES. — SÉANCE DU 3^e CONSEIL DE GUERRE. — Voir le Courrier du Palais.

Passage en Conseil de guerre à Versailles en 1872.

Et voilà où conduisent toutes les dangereuses utopies, l'émancipation de la femme prêchée par des docteurs qui ne savaient pas quel pouvoir il leur était donné d'exercer et qui, aux heures des soulèvements et des révolutions, voulaient se recruter de puissantes auxiliaires.

N'a-t-on pas, pour tenter ces misérables créatures, fait miroiter à leurs yeux les plus incroyables chimères: des femmes magistrats, membres des barreaux? Oui, des femmes avocats, députés peut-être, et, que sait-on? des commandants, des généraux d'armée.

Il est certain qu'on croit rêver, en présence de pareilles aberrations! Ces exagérations, vous vous le rappellerez, Messieurs, ont pris naissance dans des centres dont les femmes, quelques-unes célèbres, étaient les auteurs. Je ne leur infligerai pas le châtiement de les nommer.

Réquisitoire en Conseil de guerre d'un procureur contre une des femmes accusées d'incendies pendant la Commune. Euh...

"...des femmes magistrats, (...) des femmes avocats? (...) Il est certain qu'on croit rêver, en présence de pareilles aberrations."

(Le dossier de la Commune devant les Conseils de guerre, Paris, 1871)

En conséquence, nous avons fait amener devant nous le dit *Brasquies*

que nous avons interrogé ainsi qu'il suit :

Interpellé de déclarer ses nom, prénoms, âge, lieu de naissance, état, profession et domicile, il a répondu se nommer : *Brasquies Jean*
 âgé de 48 ans, né le 6 octobre 1828, à Maurs, arrond. d' Aurillac (Cantal)
 cordonnier, demeurant à Paris, caserne de la source (1^{er} arrond. J.)

D - A quelle époque avez-vous quitté votre pays natal ?
 R - En 1848, pour venir à Paris exercer ma profession. En 1849 j'ai été retourné
 chez moi où j'ai demeuré jusqu'à la fin de la même année ; j'ai été allé à
 Bordeaux où j'ai été resté une huitaine de mois et en 1850 j'ai été allé à La
 Rochelle ; dans la même année j'ai été allé à Nantes ; de Nantes à Saumur.
 J'ai été revenu à Paris en 1856 ; en 1856 j'ai été allé travailler dans le
 département de Seine & Marne dans deux endroits ; en dernier lieu, avant la
 guerre, j'ai travaillé à Jossigny ; à la fin de juillet 1870, j'ai contracté un
 engagement au 3^e de ligne pour la durée de la guerre, on m'a dirigé sur le
 dépôt à Carles, de Carles on m'a envoyé à Paris. J'ai fait partie d'une
 compagnie provisoire qui a contribué à former le 116^e de marche avec lequel
 j'ai fait tout le siège de Paris. Lorsque mon régiment est parti pour Versailles
 j'étais à l'ambulance tenue par Audinot à l'école des frères de la doctrine chrétienne.

Jouvet

FORMULE N° 5.
(Feuille simple.)

Dans son interrogatoire du 29 mars 1872, Jean décrit les multiples lieux où il s'est installé à partir de 1841 pour exercer son métier de cordonnier (Paris, Maurs, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saumur...) et - en filigrane - le moment où il a quitté Paris à la mort de son épouse Honorine, en 1865, pour s'installer à Jossigny, en Seine-et-Marne.

Notons au passage que Jean, dans l'attente de son procès, sera emprisonné au pavillon de la Lanterne, dans le parc du Château de Versailles, qui est devenu un des palais de la République. Résidence normalement réservée au 1er Ministre, mais la plupart du temps utilisée par les Présidents de la République...

Avons fait extraire de *La prison de la Lanterne* à l'effet de
 l'interroger, le nommé *Brasquies*

La signature de Jean Brasquies à la fin de son compte-rendu d'interrogatoire, qui trahit son désarroi...



Le fusil dit à tabatière de 1867.

D - Du 6 au 16 mai, votre bataillon a-t-il occupé la caserne de la cité ?
 R - Oui, monsieur, c'est alors que j'ai monté des gardes à l'hôtel de ville & à la caserne.
 D - Le 17 mai, votre bataillon a fait une sortie sur le bois de Boulogne ?
 R - Je n'en ai pas connaissance.
 D - Le 21 mai, votre bataillon a fait le camp de feu à Neuilly ? Pourriez-vous être ?
 R - Je l'ai entendu dire par des chefs de bataillon mais je n'y étais pas.
 D - Où étiez-vous alors ?
 R - J'étais resté à l'hôtel de ville, je n'étais pas avec le bataillon.
 D - Le 26, votre bataillon a défendu la porte St. Mandé, y étiez-vous ?
 R - Oui, mon capitaine, j'y étais le matin, mais je n'y étais pas au moment de l'attaque.
 D - Avant d'aller à la porte St. Mandé, votre bataillon était les 24 & 25, à la barricade de
 la barrière du Trône & à celle du boulevard de Belleville ?
 R - J'y étais mais je ne me suis pas battu.
 D - Où avez-vous été arrêté ?
 R - Le 27 mai, à la porte de Romainville ; nous nous étions rendus aux Pruffins.
 D - Pendant la commune vous étiez habillé en chapeur fédéral et vous étiez porteur
 d'armes apparentes ?
 R - Oui, mon capitaine. Mon arme était un fusil à tabatière.

Couvent de grand prieur

N° 541 D'ORDRE
DU JUGEMENT.
(Art. 51 du Code de justice
militaire.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

[FORMULE N° 18]

DATE DU CRIME :

1871

17^e
de la 1^{re} division militaire, séant à Versailles.

CONSEIL DE GUERRE PERMANENT

JUGEMENT.

JUGEMENT
EXÉCUTOIRE
DE CONDAMNATION.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le 17^e Conseil de guerre permanent de la 1^{re} division militaire

a rendu le jugement suivant :

*Jugement confirmé
par le Conseil de
Révision de Paris, le
dix juin 1872.
Le Greffier.
Coustaut*

AUJOURD'HUI *quinze Avril 1872*, le 17^e Conseil de guerre permanent
de la 1^{re} division militaire, séant à Versailles où le Commissaire du Gouver-
nement dans ses réquisitions et conclusions, a déclaré le nommé *Brasques,*

*Jean Cordonnier, Coupable d'avoir porté des armes apparentes
etant revêtu d'un uniforme militaire dans un mouvement
insurrectionnel,*

En conséquence, ledit Conseil *le condamne, à la peine de la Déportation
Simple, en vertu des articles 5 de la loi du 24 Mai 1834;
13^e Art. 267 du Code de justice militaire.*

D. Jouvet scrie.

L'effrayante histoire de Jean Brasquiès "n°2" est édifiante à plus d'un titre. Elle nous révèle, si besoin était, que ces hommes et ces femmes auxquels nous sommes apparentés n'étaient pas seulement des noms et des dates dans des cases. Et heureusement pour les autres, le tragique destin de Jean, dans son extravagance, reste exceptionnel. Il nous fournit aussi - parce qu'il est passé entre les mains féroces de la justice - de précieux documents, et nous permet ainsi de donner corps à son histoire tragique et à la période historique dans laquelle elle s'est déroulée.

Jean Brasquiès avait été condamné en 1872 à la déportation dite simple parce qu'on l'avait arrêté avec une arme à la main, pendant la révolte de la Commune de Paris. Cette peine sera commuée en janvier 1877 en 8 ans de prison, décomptés à partir de la date du premier jugement, ce qui l'aurait mené jusqu'en 1880. Dans sa mansuétude, la justice militaire décide donc de le rapatrier à bord de La Loire en septembre 1877... pour l'emprisonner en France!

Malheureusement, Jean avait été à nouveau condamné en Nouvelle-Calédonie, pour vol et abus de confiance... On lui avait reproché deux vols de nourriture, mais également deux vols de... chaussures.

Le cordonnier est toujours le plus mal chaussé, paraît-il. Sombre affaire: deux autres co-déportés l'accusent de lui avoir confié chacun une paire de chaussures, à charge pour lui "d'en faire un emploi déterminé et de les représenter". Si on lit le jargon judiciaire entre les lignes, ils auraient vraisemblablement demandé à Jean, cordonnier, je le rappelle, de les réparer, mais il semblerait qu'il ne les aient pas restituées. Jean va écoper de six années de prison supplémentaires, ça fait cher les chaussures.

Qui plus est, ces six ans de prison, ce sera le sparadrap du Capitaine Haddock. Impossible de s'en débarrasser. le gouvernement français décidera d'amnistier tous les ces six ans à purger.

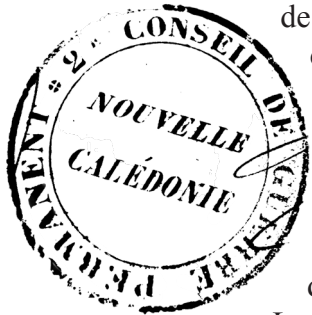
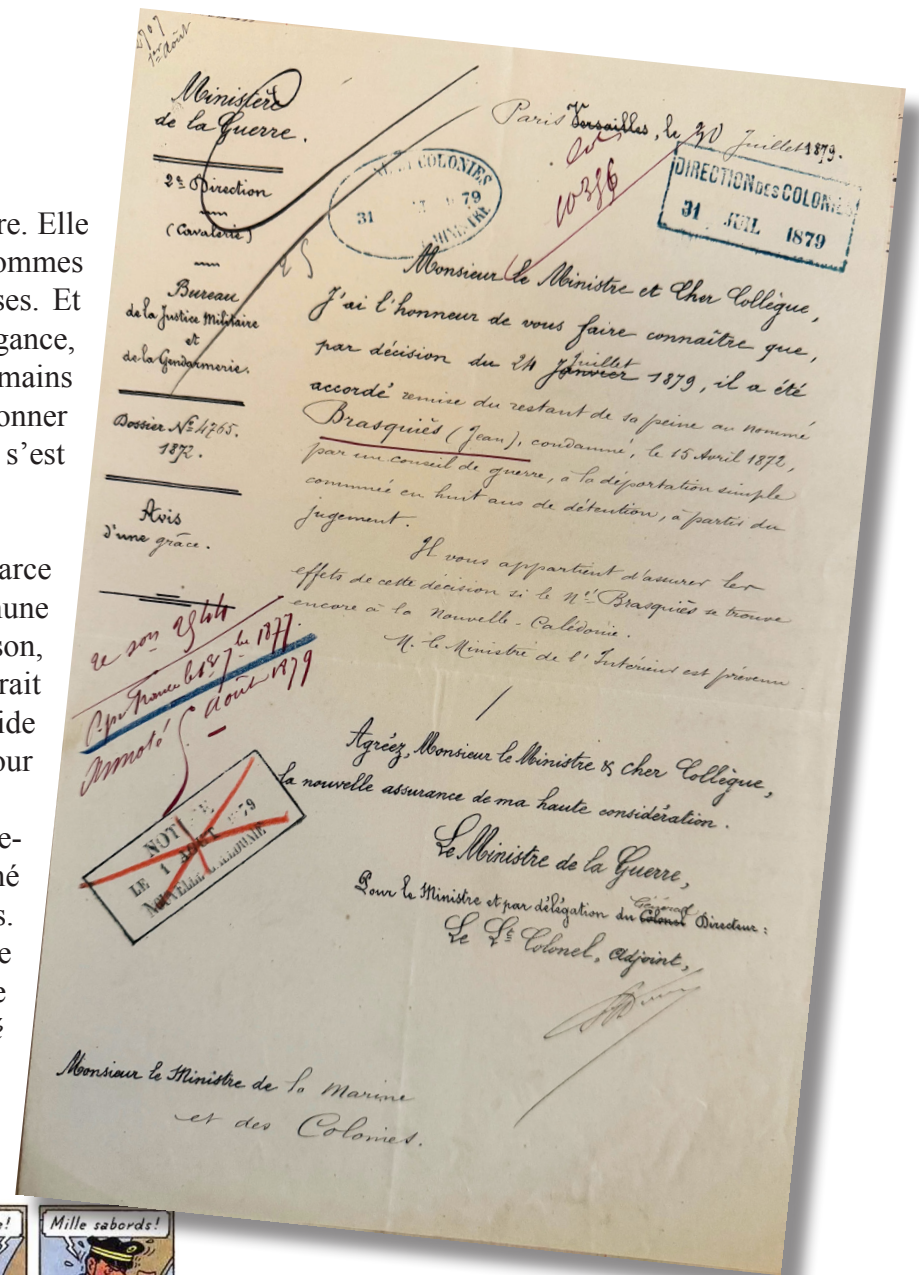
Ce qui fait que lorsque Communards, il lui restera - encore et toujours - En juillet 1879, Jean Brasquiès est grâcié du reste des 8 ans d'emprisonnement liés à sa participation à la Commune de Paris (un an de gagné, en réalité), mais pas des 6 ans auxquels il a été condamné en Nouvelle-Calédonie. Comparution devant le 2e Conseil de guerre permanent, pour vol de chaussures!...

On ne lui fera décidément aucun cadeau, jamais. Emprisonné à la prison de la Santé, à Paris, puis à celle de Fontevraud, près d'Angers, réputée la plus dure de France, puis à Belle-Ile-en-Mer. Malgré les recours en grâce à répétition, en 1880, 1881, 1882. Le pot de terre contre le pot de fer...

Il n'en sortira que pour être admis dans une sorte de prison un peu différente, l'hôpital de la Pitié, à Paris, où il meurt le 4 octobre 1882 à l'âge de 59 ans.

Mais une ultime avanie lui avait été réservée, par son propre frère, Jean, né en 1828, que je nomme donc Jean n°3...

L'hôpital de la Pitié, à Paris.



Jean Brasquiès n° 3 (1828-)

Jean n°3, si on lui cherche quelques circonstances atténuantes, avait 6 ans à la mort de leur mère, et 8 ans lorsque ses deux frères meurent d'une intoxication au monoxyde de carbone. Mais il semble avoir accumulé un certain nombre de mauvais choix dans sa vie.

Sur les différents actes, Jean n° 3 est mentionné comme "ancien militaire", mais il exerce la profession de tailleur. Le 3 juillet 1869, à Toulouse, à l'âge de 41 ans, il épouse Jeanne Laffont, originaire du Mas d'Azil, en Ariège. Mais celle-ci sera internée en psychiatrie à Toulouse en moins de deux ans. Elle meurt cependant dans un minuscule hameau d'Ariège, Freychenet, en 1895.

Jean se retrouve donc célibataire malgré lui, si l'on peut dire. Et sans mauvais jeu de mots, il va finir par avoir une idée folle. Le frère Jean (n° 2) de Jean (n° 3) est en prison, ses perspectives de sortie semblent extrêmement minces. Et Jean va usurper son identité pour se remarier... Il va donc devenir bigame.

En 1880, à l'âge de 56 ans, Jean n° 3, ancien militaire et tailleur, va se métamorphoser en veuf d'Honorine Désirée Sommaire et se marier à Anne Courchinoux à Aurillac, dans le Cantal. Il a "emprunté" les papiers de son frère Jean emprisonné... Ses parents sont décédés et ne sont plus là pour détecter la supercherie. Jean a produit tous les documents nécessaires: acte de naissance (c'est celui de son frère), acte de décès de son épouse (en réalité, sa belle-sœur), actes de décès de son père et de sa mère. Comme le souligne l'acte de mariage, je cite, "N'ayant pu produire les actes de décès de ses aïeul et aïeule, le futur époux nous a déclaré par serment, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du quatre thermidor an treize que le lieu de décès et le dernier domicile de ses ascendants lui sont inconnus. Il nous a aussi déclaré par serment, conformément à l'avis du Conseil d'Etat du trente mars mil huit cent huit que dans son acte de naissance sa mère y fut désignée sous le prénom de Marie mais qu'il fallait Jeanne." Quatre témoins confirment ses dires.

En octobre 1882 naît Pauline Victoire Brasquiès à Aurillac (elle mourra à Ondres, dans les Landes, en 1965). Mais en 1883, alors qu'elle est enceinte d'un second enfant, Anne apprend que son mari était déjà marié, et pas veuf comme il l'avait affirmé. En novembre 1883, Jean est jugé pour bigamie et condamné à deux ans de prison. Ca devient une tradition chez les Jean Brasquiès, de passer du temps en prison. "L'accusé semble simple d'esprit", relève un journal qui couvre le procès. Le mariage est annulé, Pauline garde son nom de Brasquiès, mais son frère Jean-Marie, qui naît en février 1884 à Aurillac, prendra le nom de sa mère, Courchinoux. Un cas somme toute plutôt rare où frère et sœur nés des mêmes parents portent des noms de famille différents...

En réalité, dans des circonstances plutôt obscures, c'est Jean lui-même qui s'était rendu chez les gendarmes en août 1883 pour leur avouer sa bigamie, et tant qu'il y était, un vol qu'il avait commis au préjudice de son beau-frère Jean Theilbories (mari de sa sœur Victoire Brasquiès), chez qui il séjournait, à Saint-Médard-Nicourby, dans le Lot.

BIGAMIE
 La troisième affaire est fort intéressante. Le sieur Brasquiès, Jean, tailleur d'habits à Aurillac, né à Maurs, le 17 juin 1828, est accusé de bigamie et avait lui-même avoué son crime à la justice.
 Cette affaire s'est déroulée à l'audience de mardi soir. Deux témoins ont été cités; l'accusé paraît simple d'esprit. Le verdict du jury est affirmatif sur l'unique question, mitigé toutefois par des circonstances atténuantes.
 En conséquence, BRASQUIÈS EST CONDAMNÉ A DEUX ANS DE PRISON.

15^e LEGION.
COMPAGNIE
de Cantal
ARRONDISSEMENT
d' Aurillac
BRIGADE
de St. Jean-Cou
N^o de la brigade...
N^o de l'arrondissement...
N^o de la compagnie...
De St. Aulès 1885.

N^o 37.
Exécution des art. 478 et 479.
du décret du 1^{er} mars 1824.

GENDARMERIE NATIONALE.

Ce jourd'hui premier Aulès mil huit cent quatre-vingt trois
à cinq heures du soir
Nous soussigné **LEUC** (Eugène Lemaire) Brigadier
BRUEL (Antoine)

gendarme à cheval à la résidence de St. Jean-Cou département
de Cantal revêtu s. de notre uniforme, et conformément
aux ordres de nos chefs, Certifions qu'étant à notre caserne
un individu s'est présenté à nous en nous disant
de l'arrêter qu'il le méritait, et nous a, à cet
effet déclaré ce qui suit:

« Je me nomme Brasquies, Jean, âgé de
55 ans, tailleur d'habits, fils de feu Gaspard et de Marie
Roches, né à Maurs le 18 juin 1828, domicilié
actuellement à Aurillac, rue de la Bride, chez Héral,
j'ai quitté Aurillac le 27 ou le 28 juin dernier avec
ma femme et mon petit enfant, pour aller voir
ma sœur à Latronquière, commune de St. Médard
(Lot). J'y suis resté environ 15 jours, mais un jour,
j'ai eu la malheureuse idée de voler la somme de 220 fr.
à mon beau-frère qu'il avait caché dans une petite
bourse sur une planche de sa chambre à coucher, après
avoir commis cette soustraction, je suis parti sans
rien dire à personne, j'ai seulement donné une pièce
de 20 fr. à ma femme qui j'avais filé dans son
pays. Depuis cette époque j'ai voyagé dans le Cantal
et le Cantal où j'ai dépensé tout l'argent que j'ai
eu et aujourd'hui je suis sans ressources. J'ai agité
demande s'il était porteur de quelques papiers personnels
établissant son identité il nous a en effet produit
militaire et plusieurs certificats de M. le Maire d'Aurillac
mais voyant l'attitude de cet homme qui paraissait
être au désespoir nous avons cru qu'il avait autre
chose que le vol à se reprocher et nous l'avons
sur ce sujet posé de questions auxquelles il a fini par

1^{re} EXPÉDITION

Nota. Lorsqu'il y a lieu de donner un
signalement, il est tracé à la suite du
procès-verbal, après les signatures.

Dep. G. et M. 1^{er} Div. 1^{er} Légion
Loulou (M)

nous avouer ce qui suit: Je suis aussi coupable de
de crime de bigamie, je me suis marié une première fois
à Toulouse, en 1869 avec la M^{lle} Jeanne Laffont, avec laquelle
je suis resté que deux ans, je l'ai abandonnée à Toulouse,
pour aller à Saugues (Haute-Loire) où j'ai travaillé 3 ou
4 ans, je suis revenu ensuite à Aurillac où je me suis
remarié de nouveau le 15 septembre 1880 avec de faux papiers
avec la M^{lle} Marie Coussinoux, fille de... domiciliée rue
des Jugeons, chez M. Chapelat, et qui il était en ce moment
recherché à Toulouse.

En conséquence après cette déclaration nous nous sommes
assurés de sa personne et l'avons déposé en notre chambre
de sûreté, après toutefois l'avoir fait comparaître à la loi
et en lui avoir rien trouvé, pour en lui être transféré devant
M. le Procureur de la République à Aurillac qui statuera
à son égard.

En fin de quoi nous avons rédigé le présent
double expédition destinée à être adressée à M. le Procureur
de la République qui suivra le prisonnier et l'autre
à M. le Capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement
constat à l'article 479 du décret du 1^{er} Mars 1824.

Fait et clos à St. Jean, le jour, mois et an que d'ont fait

LEUC
BRUEL

Signalement
Taille 1m 63 ans, cheveux et sourcils bruns, front bas,
yeux bruns, nez moyen, bouche petite, menton rond, visage
ovale, marque particulière, Non légué certain sous le menton

L

“... Certifions qu'étant à notre caserne, un individu s'est présenté à nous, disant de l'arrêter, qu'il le méritait, et nous a à cet effet déclaré ce qui suit:

“Je me nomme Brasquies, Jean, âgé de 55 ans, tailleur d'habits, fils de feu Gaspard et de Marie Roches, né à Maurs le 18 juin 1828, domicilié actuellement à Aurillac, rue de la Bride, chez Héral. J'ai quitté Aurillac le 27 ou le 28 juin dernier avec ma femme et mon petit enfant pour aller voir ma sœur à Latronquière, commune de Saint-Médard, Lot. (...)”

“Un jour, j'ai eu la malheureuse idée de voler la somme de 220 Fr. à mon beau-frère, qu'il avait caché dans une petite bourse sur une planche de sa chambre à coucher.”

“Je suis aussi coupable du crime de bigamie, je me suis marié une première fois à Toulouse en 1869 avec la née Jeanne Laffont, avec laquelle je suis resté que deux ans. Je l'ai abandonnée à Toulouse pour aller à Saugues (Haute-Loire) où j'ai travaillé 3 / 4 ans, je suis revenu ensuite à Aurillac où je me suis marié de nouveau le 15 septembre 1880 avec de faux papiers à la née Anne Coussinoux [sic].”

Mais ce serait trop simple si, dans ces quelques histoires plutôt calamiteuses de la famille Brasquiès, on s'en tirait à si bon compte. La première épouse de Jean, Jeanne Laffont, avait fini dans un asile d'aliénés. Peut-être eût-il fallu y envoyer également sa seconde épouse, Anne Courchinoux, à en juger par cette épouvantable coupure de presse de 1893...

Et puis, 15 mois de prison pour infanticide(s), contre 6 ans pour Jean Brasquiès pour vol de chaussures, je vous laisse juges, vous aussi...

COUR D'ASSISES DU CANTAL

Audience du 15 mai

Infanticide

Dans la matinée du 19 mars 1893, la veuve Anne Courchinoux, femme Brasquies, âgée de 42 ans, mère de deux enfants et séparée de son mari depuis plusieurs années, accouchait secrètement à Aurillac, en son domicile de la rue du Salut. Le cadavre du nouveau-né fut découvert enveloppé de linges, dans un petit grenier attenant à sa chambre. L'autopsie à laquelle il fut soumis a révélé que cet enfant, du sexe féminin, était vigoureusement constitué, qu'il était né vivant et viable et que, s'il n'a pas vécu, c'est qu'il avait été privé d'air respirable.

Tous les faits relevés à la charge de la femme Brasquies ont confirmé les résultats de l'expertise médicale et démontrent non seulement que l'accusée a volontairement donné la mort à son enfant, à l'instant même de sa naissance, mais encore qu'elle avait longuement prémédité son crime.

La femme Brasquies, en effet, pendant toute la durée de sa grossesse, s'attachait à dissimuler et à démentir son état; elle passait les deux derniers mois sans sortir de sa chambre, quoiqu'elle n'ait pas cessé d'être bien portante; elle ne préparait ni linges, ni berceau, ni effets d'aucune sorte pour recevoir l'enfant qu'elle attendait; elle se prétendait atteinte d'une simple et légère indisposition le matin même de son accouchement, refusant l'assistance de la femme Verniol ou le secours de toute autre personne; elle cachait à ses voisins la naissance de son enfant. Enfin, elle se levait le jour même pour donner créance à ses mensonges et détourner les soupçons, et, espérant ainsi avoir accouché à l'insu de tous, elle jetait son enfant dans un réduit au milieu d'un amas de linge sale roulé dans des hardes,

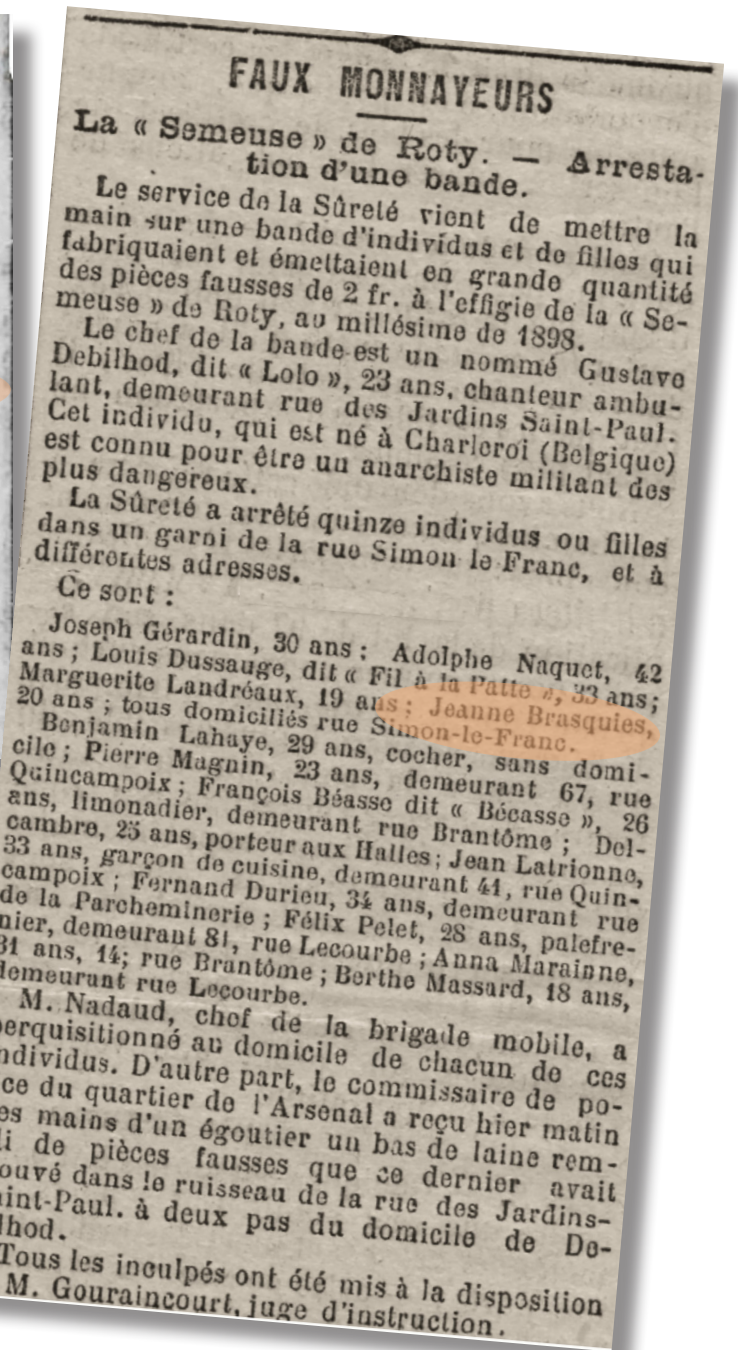
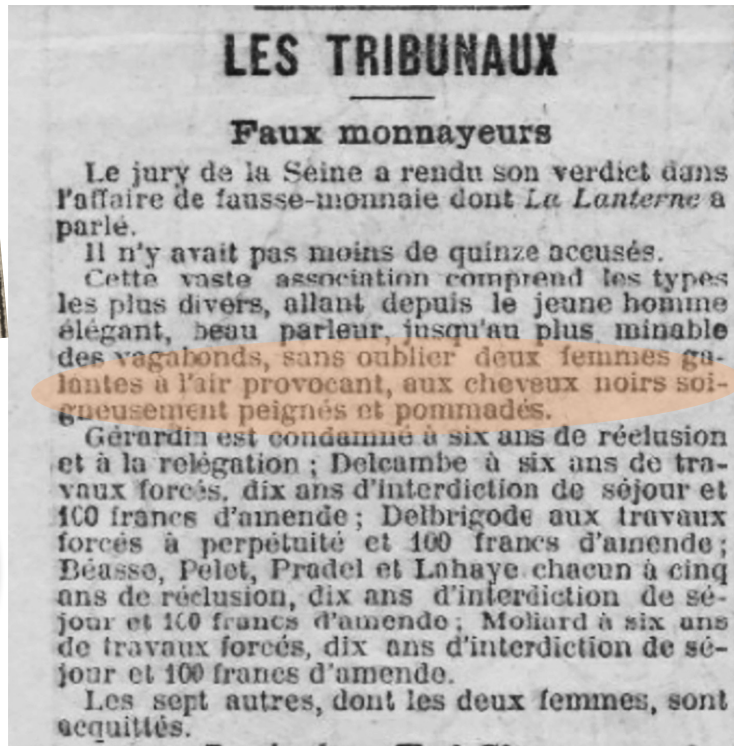
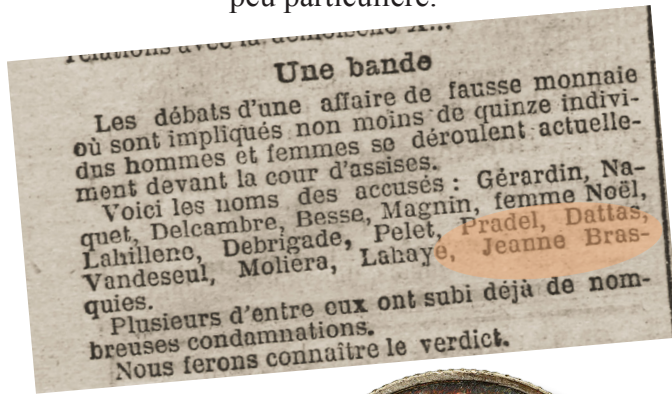
Mise en demeure de répondre aux charges de l'accusation, la femme Brasquies s'est bornée à garder le silence. Ses antécédents sont déplora- bles; il y a deux ans à peine, à la suite d'un premier accouchement clandestin, elle a jeté son enfant dans les eaux de la rivière la Jordanne.

La femme Courchinoux a été condamnée à 15 mois de prison.

Le jury avait admis la question subsidiaire d'ho- micide par imprudence.

Jeanne Brasquiès, “la pomme du Sébasto”

J’ai expliqué qu’en remontant en amont de mon arrière-grand-mère Marie Brasquiès, on parvient à Géraud Brasquiès, né vers 1679. C’est en redescendant à partir d’un de ses frères, Jean, qu’on arrivait aux Jean Brasquiès dont nous venons de parler. Le petit-fils de Géraud, Pierre Brasquiès (mon 5 x arrière-grand-père), nous conduit à Marie, via un de ses fils, Pierre. Un autre de ses fils, Jean, encore et toujours (1777-1855) conduit, quant à lui, à Jeanne Pauline, née en février 1884 à Paris, qui défraiera la chronique à sa manière un peu particulière.



Il semblerait que la pauvre Jeanne ait appartenu à une bande de ceux qu’on nommait à cette époque des “Apaches”, des voyous qui étaient installés dans le secteur du Boulevard de Sébastopol, le “Sébasto” qui vaudra à Jeanne son surnom de “Pomme du Sébasto”, plus flatteur que celui de “grosse Jeanne” dont l’affuble un journaliste désobligeant... Car, pour tout dire, il est fort probable qu’elle s’y prostituait. Jugée dans une affaire de fausse monnaie en 1903, elle sera acquittée. Mais l’année suivante, elle est impliquée dans une rixe - euh, une tentative de meurtre, plutôt - liée aux infidélités qu’elle semble avoir commises vis-à-vis de son, ou ses souteneurs. Bref... Ce qui m’a amusé, c’est que son souteneur, un affreux du nom de Victor Méguin, sera condamné à la relégation en Guyane en 1905. Il y mourra en 1924, après six évasions successives (!) qui allongeront sérieusement son séjour au bagne... D’ailleurs, il y est toujours. Et pendant que j’étais aux archives de l’outre-mer à Aix-en-Provence pour consulter le dossier de Jean Brasquiès, j’ai aussi jeté un coup d’œil à celui - tragi-comique - de Victor Méguin, officiellement artiste lyrique, mais surtout connu pour ses activités de voleur. (voir page suivante)

